

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS  
POUR PRESTATION DE MARQUAGE D'UN TERRAIN DE BASKET  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matières de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire reçue de la société T1 – HELIOS ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société T1 (sise 4, rue de l'Albeck – ZI Grande Synthe – 59640 DUNKERQUE) un devis de 3.840 € TTC, pour une prestation de marquage d'un terrain de basket pour 1.500€ HT ainsi que de deux terrains de pickleball d'un montant de 850€ HT l'un.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 03 septembre 2025

DEC2025\_121



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ